

Eclairage. — Lampe Wolf-Joris n° 4.

Arrêté ministériel du 5 août 1912.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL,

En exécution de l'article 3 de l'arrêté royal du 9 août 1904, sur l'éclairage des travaux souterrains des mines de houille ;

Vu l'arrêté royal du 28 avril 1884, et notamment l'article 24 de cet arrêté, divisant les mines à grisou en trois catégories ;

Revu ses arrêtés du 19 août 1904, 7 avril 1905, 9 novembre 1906, 26 octobre 1908, 14 janvier et 18 août 1909, 17 août 1910 et 8 juin 1911 ;

Vu les résultats des essais effectués au Siège d'expériences de Frameries ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er}. Sont admises pour l'éclairage des travaux souterrains de toutes les mines à grisou, les lampes du type Wolf-Joris n° 4, présentées à l'agrément par la **Fabrique liégeoise de lampes de sûreté**, à Loncin-lez-Liège.

ART. 2. Ces lampes seront conformes aux indications contenues dans l'instruction annexée au présent arrêté.

ART. 3. Dans les mines à grisou de la 1^{re} catégorie, l'emploi de la cuirasse n'est pas obligatoire.

ART. 4. Le fer mis en œuvre pour la confection des tissus métalliques devra posséder un haut degré d'infusibilité.

L'usage des tissus en cuivre, au lieu des tissus en fer est permis pour les lampes affectées au service de la boussole.

ART. 5. Les verres devront être réguliers, tant sous le rapport de leur épaisseur que sous celui des bases d'appui ; celles-ci seront bien planes et perpendiculaires à la base du verre. L'épaisseur ne pourra varier de plus de 1 millimètre dans les diverses parties d'un même verre.

Bruxelles, le 5 août 1912.

Le Ministre de l'Industrie et du Travail,

ARM. HUBERT.

Annexe à l'arrêté ministériel du 5 août 1912.

La lampe Wolf-Joris n° 4 est une lampe à benzine à alimentation inférieure, munie d'un rallumeur à phosphore.

Admission d'air. — L'air pénètre par une rainure circulaire horizontale comprise entre le pot et l'anneau de base de l'armature, monte par cinq conduits verticaux compris entre la paroi verticale intérieure de l'anneau de base de l'armature et la paroi verticale extérieure de l'anneau fileté, traverse une rainure circulaire horizontale sectionnée entre six compartiments et comprise entre la face supérieure de l'anneau fileté et la face inférieure d'une nervure horizontale faisant corps avec l'anneau de base de l'armature et traversée par les baguettes de protection du verre, et pénètre enfin dans la lampe par les six fenêtres de l'anneau d'entrée d'air, lesquelles sont masquées par une double toile métallique.

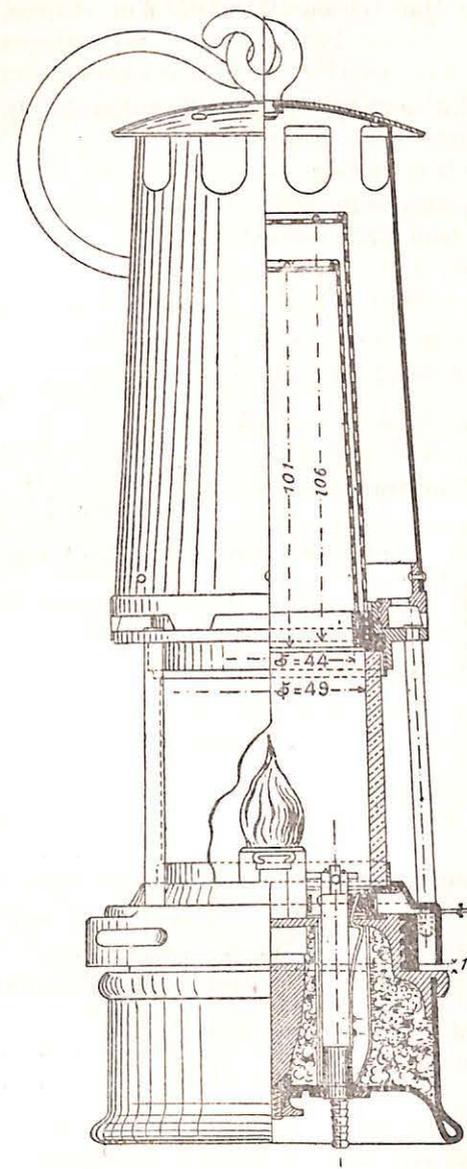
A. *Verre* : Manchon cylindrique.

Diamètre extérieur	60 millimètres (59 à 61)
Épaisseur	5 — (4 à 7)
Hauteur	60 —

B. *Tamis intérieur* :

Diamètre intérieur au sommet	36 millimètres (34 à 38)
Diamètre intérieur à la base .	44 — (42 à 46)
Hauteur	101 — (98 à 104)

Tissus de 144 mailles par centimètre carré, en fil de fer de 1/3 de millimètre de diamètre.



C. *Tamis extérieur* :

Diamètre intérieur au sommet	41 millimètres (39 à 43)
Diamètre intérieur à la base .	49 — (47 à 51)
Hauteur	106 — (103 à 109)

Même tissus que pour le tamis intérieur.

D. *Cuirasse* : Manchon en tôle, muni d'un chapeau à la partie supérieure et présentant, immédiatement sous le chapeau, une série d'ouvertures et, à la partie inférieure, deux autres séries d'ouvertures.

Diamètre intérieur au sommet	66 millimètres (64 à 68)
Diamètre intérieur à la base . . .	80 — (78 à 82)
Hauteur à la périphérie. . .	129 — (126 à 132)
Ouvertures supérieures limitées chacune par un demi cercle vers le bas et se trouvant à 5 ^m / _m au moins au-dessus du sommet du tamis	Nombre 8
	Largeur. 13 ^m / _m
	Hauteur maximum 18 —
Ouvertures circulaires dans la nervure horizontale de l'armature	Nombre 18
	Diamètre 5 —
Ouvertures trapézoïdales vis-à-vis de la nervure verticale pleine de l'armature	Nombre 6
	Largeur en haut 30 ^m / _m
	Largeur en bas 32 —
	Hauteur. 4 —

E. *Rallumeur* à phosphore à commande latérale analogue à celui de la lampe Wolf.

F. *Réservoir* : Aucune particularité nouvelle.

G. *Entrées d'air inférieures* :

Hauteur de la rainure circulaire horizontale comprise entre le pot et l'anneau de base de l'armature.	1 ^m / _m
Conduits verticaux	Longueur moyenne 35 ^m / _m
	Largeur maximum 5 —
	Nombre 5
Deux de ces conduits n'ont que 26 millimètres de longueur.	
Rainure horizontale supérieure	Nombre de sections 6
	Largeur 28 ^m / _m
	Hauteur de la rainure 1 —
Fenêtres de la couronne d'entrée d'air	Nombre 6
	Largeur 18 ^m / _m
	Hauteur 3 —

Couronne en tissu constituée d'une double toile en laiton de 144 mailles par centimètre carré en fil de 1/3 de millimètre de diamètre.

Tolérance de 1/20° de la surface.

